

**DU BON ET DU MAUVAIS USAGE
DE CES MÉDICAMENTS QUI SONT LÀ
POUR SOIGNER ET QU'IL NE FAUT
SURTOUT PAS PRENDRE À LA LÉGÈRE.**

UN MÉDICAMENT PSYCHOACTIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Prescrit et utilisé avec discernement, un médicament psychoactif permet d'atténuer ou de faire disparaître une souffrance psychique : anxiété, dépression, maladie maniaco-dépressive, troubles délirants, etc.

Un médicament psychoactif est prescrit par un médecin. Après examen, celui-ci établit un diagnostic et, s'il l'estime nécessaire, détermine le traitement adapté à l'état de santé du patient.

Un grand nombre de personnes utilisent, avec ou sans prescription, des médicaments, pour faire face à des troubles provoqués par leurs difficultés quotidiennes. Parmi elles, on peut citer les personnes âgées confrontées à la solitude, les personnes confrontées à une surcharge de responsabilités, exposées au stress ou à un événement éprouvant.



**PRESCRIT ET UTILISÉ
AVEC DISCERNEMENT,
UN MÉDICAMENT PSYCHOACTIF
PERMET D'ATTÉNUER OU DE FAIRE
DISPARAÎTRE UNE SOUFFRANCE
PSYCHIQUE.**

Les troubles du sommeil sont un motif fréquent de consultation médicale. Ils peuvent être transitoires ou occasionnels et devenir chroniques. Les causes peuvent être somatiques (provenant de causes physiques), psychiques, psychiatriques, ou dues, tout simplement, à des conditions peu propices au sommeil.

Tout comme pour l'alcool ou le tabac, une consommation excessive de médicaments psychoactifs chez les parents est susceptible de provoquer un effet néfaste sur les comportements de consommation des enfants.



EFFETS ET DANGERS DES MÉDICAMENTS PSYCHOACTIFS



Les effets des médicaments psychoactifs diffèrent selon leur composition chimique, les doses administrées et la sensibilité individuelle du patient.

Associer les médicaments à d'autres substances psychoactives comporte des dangers, d'autant que certaines interactions sont méconnues médicalement. Le mélange avec l'alcool, par exemple, potentialise ou annule les effets de chacune des substances absorbées.

Les effets d'un médicament psychoactif diffèrent selon la catégorie à laquelle il appartient; elles sont au nombre de quatre :

- les tranquillisants ou anxiolytiques ;
- les somnifères ou hypnotiques ;
- les neuroleptiques ou antipsychotiques ;
- les antidépresseurs.

LES BENZODIAZÉPINES

Anxiolytiques ou hypnotiques, ils sont prescrits pour apaiser les manifestations de l'angoisse ou de l'anxiété, pour leurs qualités sédatives et pour faciliter la relaxation musculaire.

Ils peuvent entraîner : perte de mémoire des faits récents, baisse de la vigilance, somnolence, diminution des réflexes. Ces troubles rendent dangereuses la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'une machine.

La **prise** → p. 142 d'alcool au cours d'un traitement est nocive, celui-ci augmentant l'effet **sédatif** → p. 142 des produits.

L'association des benzodiazépines à des traitements de substitution de l'héroïne à base de buprénorphine (Subutex®) ou de méthadone expose au risque de dépression respiratoire pouvant entraîner la mort.

Les benzodiazépines entraînent une dépendance physique et psychique, favorisée par la durée du traitement, la dose administrée, les antécédents d'autres dépendances et l'association à l'alcool. La dépendance physique et psychique se traduit, à l'arrêt brutal du traitement, par un phénomène de **sevrage** → p. 142 dont les principaux symptômes de **manque** → p. 141 sont l'insomnie, les douleurs musculaires, l'anxiété, l'irritabilité et l'agitation.

L'ARRÊT PROGRESSIF PERMET D'ÉVITER CES TROUBLES.

LES TRANQUILLISANTS OU ANXIOLYTIQUES



Ils diminuent l'angoisse et les manifestations de l'anxiété (insomnies, tension musculaire...). Ils ne sont pas indiqués pour une maladie précise mais pour répondre à un état d'anxiété. Cependant, tout état de ce type ne nécessite pas systématiquement une prescription de ces médicaments.

Les tranquillisants les plus prescrits, notamment pour des durées longues, appartiennent à la famille des **benzodiazépines** →, connue pour le risque de dépendance physique et psychique qu'elle entraîne.

Les tranquillisants sont parfois utilisés de façon toxicomaniaque, à doses massives ou en association à d'autres produits.

→ PAGE 109
benzodiazépines

LES SOMNIFÈRES OU HYPNOTIQUES



Ils sont destinés à provoquer et/ou maintenir le sommeil. De ce fait, ils peuvent diminuer la vigilance en état d'éveil.

Les somnifères les plus prescrits, notamment pour des durées longues, appartiennent à la famille des benzodiazépines.

Les somnifères sont parfois utilisés de façon toxicomaniaque, à doses massives ou en association à d'autres produits.

QUELQUES CONSEILS

- Tranquillisants ou somnifères peuvent être prescrits temporairement sans conséquences pour la santé.
- Les médicaments psychoactifs ne doivent pas être réutilisés sans nouvel avis médical et ne conviennent pas à une autre personne: une prescription est individuelle et personnelle.
- Une consultation médicale ne se termine pas obligatoirement par la prescription de médicaments, notamment de tranquillisants ou de somnifères.
- Un état anxieux ne relève pas systématiquement d'une prescription de tranquillisants. Le médecin saura s'il s'agit d'une maladie ou de difficultés passagères, et proposera alors des solutions adaptées.
- Le patient doit se conformer strictement à l'ordonnance du médecin.

LES NEUROLEPTIQUES

Ils relèvent de prescriptions psychiatriques, notamment pour le traitement des psychoses (maladies mentales qui affectent les comportements et dont le malade ne reconnaît pas le caractère pathologique).

Dans le traitement de ces maladies souvent longues, la prise en charge psychologique et sociale du patient est aussi importante que le traitement médicamenteux.



Comme pour tout traitement médical, son interruption est particulièrement déconseillée sans l'avis du médecin.

Ces produits n'entraînent pas de dépendance.

LES ANTIDÉPRESSEURS

Ils sont prescrits dans le traitement de la **dépression**, dont les symptômes sont notamment : diminution marquée de l'intérêt ou du plaisir à vivre, troubles du sommeil, agitation ou apathie, sensation de fatigue ou perte d'énergie inexplicables, sentiment de dévalorisation ou de culpabilité excessive, diminution de l'aptitude à penser et à se concentrer.

Les antidépresseurs peuvent entraîner des effets indésirables : perte de vigilance, somnolence, excitation.

Ces médicaments doivent être réservés aux dépressions diagnostiquées par le médecin et ne peuvent être prescrits pour des difficultés passagères.

Ils n'entraînent pas de dépendance physique.

Cependant, la diminution de la **posologie** → doit être progressive pour éviter des symptômes comme des nausées ou des sensations vertigineuses en cas d'arrêt brutal.



→ PAGE 142
posologie

MÉDICAMENTS PSYCHOACTIFS ET DÉPENDANCE

Si certains médicaments psychoactifs n'entraînent pas de dépendance physique, une dépendance psychique est possible selon chacun pour chaque substance.

Les benzodiazépines → entraînent une dépendance physique et psychique.

Lorsque la consommation d'un médicament psychoactif est perturbée, détournée ou augmentée en dehors de la prescription du médecin, on parle de **toxicomanie médicamenteuse**.

Les médicaments concernés sont nombreux : psychotropes, opiacés →, barbituriques, amphétamines, benzodiazépines. Sont également utilisés des analgésiques →, des anorexigènes, des stimulants, des sirops antitussifs, des antalgiques → et des laxatifs.

→ PAGE 109
benzodiazépines



→ PAGES
140 ET 142
opiacé
analgésique
antalgique

On distingue trois types de toxicomanies médicamenteuses.



LA TOXICOMANIE MÉDICAMENTEUSE

Elle concerne tous les types de médicaments, les associations de différents médicaments n'étant pas rares.

Cette pratique de consommation se rapproche de la dépendance (**La dépendance, ça commence quand ? →**) : la vie de l'usager est centrée sur sa consommation. Il est constaté une alternance entre des moments de consommation contrôlée et des moments de consommation excessive. Il est souvent difficile de distinguer la recherche de l'oubli, du sommeil, du soulagement de l'anxiété, de la recherche de sensations voluptueuses, du plaisir de fonctionner dans un "état second", voire de l'ivresse de l'anéantissement pour comprendre les motivations de ces consommations.

→ PAGE 15
la dépendance,
ça commence
quand ?

LA TOXICOMANIE MÉDICAMENTEUSE CHEZ LES TOXICOMANES

Les médicaments psychoactifs viennent apporter des sensations nouvelles, ou moduler les effets sédatifs → ou excitants des substances psychoactives consommées par ailleurs.

Suivant les effets recherchés ou les produits dont ils disposent, les usagers dosent avec plus ou moins de précision ou totalement à l'aveuglette leurs mélanges.

→ PAGE 142
sédatifs

LA TOXICOMANIE MÉDICAMENTEUSE MÉCONNUE



Les médicaments sont généralement pris suite à une prescription médicale et, face à la persistance des plaintes ou à l'apparition de symptômes nouveaux, l'escalade médicamenteuse s'installe.

En effet, l'usager cherche toujours le produit qui le guérira, et le médecin, tout en percevant plus ou moins le bien-fondé de cette demande, prescrit de nouveaux médicaments et/ou augmente la **posologie** →.

La situation se complique lorsque le patient fait lui-même ses mélanges, associe les diverses ordonnances d'un ou de plusieurs médecins, dans un but thérapeutique revendiqué.

Dans ce cas, le patient, attaché à ses ordonnances, desquelles il ne supporte pas qu'on supprime un ou plusieurs produits, consomme de façon rituelle des quantités considérables de comprimés, gélules, etc.

Dans cette conduite, il est difficile de faire la part de la dépendance physique, psychique, de la crainte du symptôme et du désir de médicament.

→ PAGE 142
posologie

HISTORIQUE



LES PLANTES ONT ÉTÉ LA BASE DE LA MAJORITÉ DES TRAITEMENTS

La pharmacopée (l'ensemble des médicaments) des Mésopotamiens comportait déjà près de 250 espèces de plantes pour soigner. À partir de la Renaissance, arrivent les végétaux d'origine tropicale. L'isolement des principes actifs des plantes ou des substances d'origine végétale n'intervient qu'au début du XIX^e siècle, grâce aux progrès de la chimie.

Les substances d'origine animale sont moins fréquentes mais tout aussi anciennes. Poison et venin de certaines espèces étaient utilisés.

Les substances d'origine minérale sont employées depuis toujours à des fins thérapeutiques. Les anciens Egyptiens utilisaient le carbonate de calcium pour soigner les acidités du tube digestif, et les Romains la rouille de fer pour arrêter les hémorragies. Aujourd'hui, certains minéraux interviennent par exemple dans les traitements de carences en oligoéléments (fer, cuivre, manganèse, iode, calcium, magnésium...) ou dans le traitement des psychoses maniaco-dépressives (lithium).

IL FAUT ATTENDRE LE XIX^e SIÈCLE POUR QUE LA SCIENCE S'APPUIE SUR DES BASES RATIONNELLES DE RECHERCHE, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DES HORMONES.

LES CHIFFRES D'UNE RÉALITÉ FRANÇAISE

ADULTES CONSOMMATION RÉGULIÈRE DE MÉDICAMENTS PSYCHOACTIFS

(chiffres 1991) ①

- un adulte sur dix
(pendant au moins 6 mois dans l'année)

TOUS LES JOURS AU COURS DE LA SEMAINE CONSOMMATION DÉCLARÉE DE SOMNIFÈRES OU TRANQUILLISANTS :

(chiffres 1995) ③

- 9 % des femmes
- 4 % des hommes

JÉUNES DE 12 À 19 ANS

- 9 % des jeunes de 12 à 19 ans ont pris un médicament psychoactif au cours des 30 derniers jours, 11 % chez les filles et 6 % chez les garçons (chiffres 1997). ④
 - 7 % des jeunes ont consommé des médicaments contre l'anxiété ou la nervosité
 - 4 % ont pris des somnifères (chiffres 1997). ④
 - 10 % des lycéens ont pris plus ou moins régulièrement des médicaments psychoactifs au cours de l'année, et 20 % tout à fait exceptionnellement (chiffres 1997). ⑥
- (Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 1993.)

CONSOMMATION D'AU MOINS UN MÉDICAMENT PSYCHOACTIF AU COURS DES 30 DERNIERS JOURS

- 3 % des jeunes filles à 12 ans ;
- 16 % des jeunes filles à 19 ans.

(chiffres 1997) ④

Sources

→ PAGE 139

TENDANCE STATISTIQUE



Cette consommation importante est en croissance, toutefois ceci ne veut pas dire que toutes les pathologies psychiatriques sont suffisamment traitées et prises en charge.



CROISSANCE DES VENTES DES
ANTIDÉPRESSEURS



BAISSE DES VENTES DES ANXIOLYTIQUES



LA FABRICATION, L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET LA PRESCRIPTION DES MÉDICAMENTS PSYCHOACTIFS SONT STRICTEMENT RÉGLEMENTÉES.

Tout médicament, avant sa commercialisation, doit obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Elle est accordée par l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé après une évaluation du dossier présenté par l'industriel, comprenant notamment les résultats des essais toxicologiques, pharmacologiques et cliniques.

Plusieurs années s'écoulent entre la découverte de la molécule qui entrera dans la composition du médicament et sa mise sur le marché.

Les médicaments psychoactifs sont délivrés en pharmacie et, pour la plupart, uniquement sur ordonnance médicale.

Depuis 1991, la durée des prescriptions des tranquillisants et des somnifères est limitée pour que le médecin évalue régulièrement l'intérêt du traitement :

- quatre semaines pour les somnifères ;
- douze semaines pour les tranquillisants.

Une nouvelle prescription ne peut être établie qu'après un bilan de la situation clinique du patient par le médecin qui reste l'interlocuteur privilégié et obligatoire.

La publicité des médicaments en général, et des médicaments psychoactifs en particulier, est réglementée.

